



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-580

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-09-30-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du gouvernement (PGPE 05) (3 pages)	Page 3
75-2026-09-29-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal et d'action en recouvrement (SDE Saint Hyacinthe) (3 pages)	Page 7
75-2026-09-30-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04) (3 pages)	Page 11
75-2026-09-28-00022 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au  code général des impôts (3 pages)	Page 15

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-30-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de commissaire du gouvernement
(PGPE 05)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Département du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX ,
D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrêté :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État , responsable par interim du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État du 2^{ème} grade, responsable du département Domaine de Paris et Mme Annick BURLISSON, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du Département Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du pôle de gestion domaniale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ , inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane ROSSI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluateur-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Inès CAPIAN, M. Jérémy BALLAY, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny

PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 6

Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, M. Stéphane ROSSI, évaluateur expert, Mme Inès CAPIAN, M. Jérémy BALLAY, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 7

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 31 août 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 31 août 2026 (n°075-2026-08-31-00020).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 30 septembre 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-29-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal et
d'action en recouvrement (SDE Saint Hyacinthe)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction Régionale des Finances Publiques

d'Île de France et de Paris

Service Départemental de l'Enregistrement

PARIS SAINT-HYACINTHE

6 rue Saint-Hyacinthe

75042 PARIS CEDEX 01



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, DE GRACIEUX FISCAL ET D'ACTION EN RECouvreMENT

Le responsable du Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS SAINT HYACINTHE, M Frédéric DUBOIS, Inspecteur principal des Finances publiques

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer à Mme Isabelle CHENAVAS, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de la somme de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et, notamment, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer aux agents des Finances publiques suivants :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions	
		contentieuses	gracieuses
Douni KINDA	Inspecteur des Finances publiques	50 000 €	50 000 €
Sébastien PLAZA	Inspecteur des Finances publiques	50 000 €	50 000 €

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessus ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessus ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et, notamment, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques suivants à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions	
		contentieuses	gracieuses
Sylvie OLIBAS	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Andrée DUARTE	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Sylvie FLORUS	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Jean-Marc COUSIN	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Karim TAHRAT	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Inès DE SOUSA TEIXERA	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Catherine JANSSEN	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Cassandra LEON	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Ndriana RABEFARITRA	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris. Il entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2026.

A Paris, le 29/09/2026

Le responsable du Service Départemental
de l'Enregistrement de PARIS SAINT- HYACINTHE

Signé

Frédéric DUBOIS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-30-00001

Arrêté portant subdélégation de signature du
Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Département du Domaine de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES**

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. LECLERC (Georges-François) ;
Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00015 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 15 juin 2026 n°75-2026-347 portant délégation de signature à M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires

et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État, responsable par interim du Pôle Gestion Publique État,
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Département Domaine de Paris ;
- Mme Annick BURLISSON, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du Département Domaine de Paris ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

N°	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du Pôle gestion domaniale ;
- Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;
- M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et d'utilisation des biens domaniaux.	R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, du code général de la propriété des personnes publiques
2	Passation au nom de l'État de prise en location d'immeubles intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Instances domaniales de toute nature pour les actes pour lesquels ils disposent d'une délégation de signature et autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 31 août 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 31 août 2026 (n°75-2026-08-31-00019).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 30 septembre 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

M. Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-28-00022

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au
code général des impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} octobre 2026

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises
HIMPENS Nadia	Paris 1 ^{er} – 2 ^e
TAMAIN Michel	Paris 3 ^e – 4 ^e
BINET Olivier	Paris 5 ^e – 13 ^e
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e – 7 ^e
LENFANT Céline	Paris 8 ^e Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 ^e
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e
CENDERENT Marie-Hélène	Paris 11 ^e
BONNIN Philippe	Paris 12 ^e
COTOT Frédéric	Paris 14 ^e
MARTINEAU Christophe	Paris 15 ^e
POUPLARD Damien	Paris 16 ^e
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e
AMITRANO Philippe	Paris 18 ^e
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 ^e
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e
	Services des Impôts des Particuliers
FACHAN Christophe	Paris Centre
GARRIER Patrice	Paris 5 ^e – 6 ^e – 7 ^e
CORBIER Stéphane	Paris 9 ^e – 10 ^e
ANDRE David	Paris 11 ^e
CONTAMINE Laurent	Paris 12 ^e
JESBAC Noël	Paris 13 ^e
BOYARD Patrick	Paris 14 ^e
PAVY Pascal	Paris 15 ^e Est
SBRISSA Nathalie	Paris 15 ^e Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 ^e Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 ^e Nord
ARRAS Hakim p.i.	Paris 17 ^e
JACOB Christian	Paris 18 ^e
DUMONT Olivier	Paris 19 ^e
BOUVET Matthieu	Paris 20 ^e
	Services de Publicité Foncière
AULARD Denis p.i.	Paris 1 ^{er} bureau
AULARD Denis	Paris 2 ^{ème} bureau
	Services Départementaux d'Enregistrement
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
DUBOIS Frédéric	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	Brigades de vérification
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre
BARRAUD Olivier	4 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre
LINET Baptiste	7 ^e brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 ^e brigade de vérification Paris Centre
ROUFFIGNAC Benoît	11 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 ^e brigade de vérification Paris Centre
RAZAFINDRATSIMA Liliane	15 ^e brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 ^e brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith	4 ^e brigade de vérification Paris Est
DURAND-BURGAT Richard	5 ^e brigade de vérification Paris Est
LANGE Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est
TOURNIE Olivier	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 ^e brigade de vérification Paris Nord

GRAILLE Christine	5° brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6° brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7° brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8° brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9° brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10° brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5° brigade de vérification Paris Ouest
GHILACI Maxime	6° brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8° brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9° brigade de vérification Paris Ouest
TAVARES Philippe	12° brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2° brigade de vérification Paris Sud
LE JEUNE Zenaïde	5° brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6° brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7° brigade de vérification Paris Sud
	Brigades Patrimoniales
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
CROZES Emilie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
ARRU Laetitia	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	Pôles Contrôle Expertise
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}
MONNIER Karine	Pôle contrôle expertise Paris 3° et 4°
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8° Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8° Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9° 10°
KARCHER Julien	Pôle contrôle expertise Paris 11°
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12°
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15°
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16°
PETIT Christophe	Pôle contrôle expertise Paris 17°
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18° 19°
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20°
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14°
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13°
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7°
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17°
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
TELLIEZ Marie-Laure	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12°
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15°
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16°
ENSENAT Sophie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20°
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	Trésoreries Paris amendes
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2

	Centres des Impôts Fonciers
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
LAKBIR Fouad	CDIF 2

La Responsable du pôle Pilotage Ressources des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

A Paris le 28/09/2026

Signé

Anne TALON